



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2015

### COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

#### NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45
- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni le mardi 30 juin 2015 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

#### PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jonathan TURRILLO (prend part aux délibérations N°94 à 103 et 110 à 140)  
Monsieur Jean-Marc GARNIER (prend part aux délibérations N°94 à 102 et 110 à 140)  
Monsieur Serge PERCHERON (prend part aux délibérations N°94 à 106)  
Madame Mireille BANCEL (prend part aux délibérations N°94 à 104)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Catherine BUTTY
- Madame Alexandra ARDISSON
- Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Madame Catherine BUTTY à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Madame Muriel CHABERT
- Monsieur Serge PERCHERON à Madame Mélanie ZARRILLO
- Madame Alexandra ARDISSON à Madame Valérie COPIN
- Monsieur Philippe-Emmanuel DEFONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Madame Mireille BANCEL à Madame Corinne SANJUAN

Monsieur Chems SALLAH est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

2015 - 137      PARFUM GALOP  
                    MANIFESTATION EQUESTRE

2015 - 138      STADE PERDIGON  
DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CREATION DE LA COUVERTURE DE LA TRIBUNE ET  
L'UNIFORMISATION DE LA TRIBUNE

Question diverse :

La commune de Grasse décide-t-elle d'intenter toute action judiciaire nécessaire au recouvrement de la part TCSP du versement transport versée indûment depuis le 2 août 2010, en l'absence de commencement des travaux afférents au FUNICULAIRE et ce en application de l'article L 2333-6 du C.G.CT ?

**2015 - 94            ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE L'ORGANE DELIBERANT  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE EN APPLICATION DE  
LA LOI DU 9 MARS 2015**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la répartition des sièges présentée ci-dessus,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Président de la CAPG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2015 - 95            MISSION D'EXPERTISE FINANCIERE**

**Monsieur le Maire**

- **VALIDER** le recours à cette mission d'expertise.
- **ADOPTER** les présents tarifs : 175 euros nets augmenté des charges sociales et fiscales.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 96            REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES  
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2015  
ADOPTION D'UN REGIME DEROGATOIRE DE REPARTITION LIBRE**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE ACTE** de la répartition de droit commun reprise dans les tableaux 1 et 2 ci-dessus et représentant un montant de prélèvement de 292 936 € pour la Ville de Grasse ;
- **SE PRONONCER** sur l'adoption d'un régime dérogatoire de répartition libre ;
- **REPARTIR** pour 2015 le prélèvement présenté dans les tableaux 3 et 4 ci-dessus à hauteur de 109 037 € pour la commune de Grasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 97 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)  
TARIFS 2016**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure suivants :

Dispositifs	Superficies	Tarifs 2015 (par m <sup>2</sup> )	Tarifs 2016 (par m <sup>2</sup> )
Publicités  et  Préenseignes	Non numériques <= 50 m <sup>2</sup>	Non numériques 20,40 €	Non numériques 20,50 €
	> 50 m <sup>2</sup>	40,80 €	41,00 €
	Numériques <= 50 m <sup>2</sup>	Numériques 61,20 €	Numériques 61,50 €
	> 50 m <sup>2</sup>	122,40 €	123,00 €
Enseignes	<= 7 m <sup>2</sup>	Exonération	Exonération
	<= 12 m <sup>2</sup>	20,40 €	20,50 €
	<= 50 m <sup>2</sup>	40,80 €	41,00 €
	> 50 m <sup>2</sup>	81,60 €	82,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 98 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
AVANCES EXERCICE 2015  
ANNULATION SUBVENTION CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

**Monsieur le Maire**

- **ANNULER** le vote de subvention de 8 750 € à l'association Centre de Développement Culturel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 99 SUBVENTIONS AUX SYNDICATS  
EXERCICE BUDGETAIRE 2015**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** l'attribution des subventions aux Syndicats pour l'année 2015 :
  - au Syndicat CGT la somme de 10.000 euros,
  - au Syndicat C.F.D.T. la somme de 5.000 euros,
  - au Syndicat CFE-CGC la somme de 2.000 euros,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 voix contre : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 100 TAXE DE SEJOUR  
MODIFICATION**

**Monsieur le Maire**

- **ABROGER** la délibération n° 2015-76 du 14 avril 2015 à compter du 01 octobre 2015 ;
- **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 01 octobre 2015, tel que présenté dans le tableau précédent ;
- **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel ;
- **ADOPTER** les nouvelles dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 01 octobre 2015 .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 101 TARIFICATION DES INSERTIONS PUBLICITAIRES  
DANS KIOSQUE ET HORS SERIE**

**Monsieur le Maire**

- **ACCEPTER** le principe de la mise en vente d'espaces publicitaires dans le journal municipal et son hors série estival.
- **ADOPTER** les deux grilles tarifaires suivantes :

**PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE**

Insertions Kiosque Septembre-Juin / 13000 ex avec kiosque numérique sur le site de la Ville

PAGE PUBLICITAIRE	ABONNEMENT PAGE PUBLICITAIRE  10 numéros Sept-Juin
Composition fournie par l'acheteur Avec Visa du Service, en respect de la Charte de Composition	
2 <sup>e</sup> de Couverture : 1500 € HT 3 <sup>e</sup> de Couverture : 1500 € HT Page intérieure : 1000 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT	2 <sup>e</sup> de Couverture : 7500 € HT 3 <sup>e</sup> de Couverture : 7500 € HT 1 page intérieure : 5000 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT

½ PAGE PUBLICITAIRE	ABONNEMENT ½ PAGE PUBLICITAIRE  10 numéros Sept-Juin
Composition fournie par l'acheteur Avec Visa du Service, en respect de la Charte de Composition	
Page intérieure : 650 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT	1 page intérieure : 3250 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT

**PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE**

Insertions Hors-Série – 2 mois Juillet-Août / 20 000 exemplaires

PAGE PUBLICITAIRE ou PUBLIREPORTAGE	½ PAGE PUBLICITAIRE ou PUBLIREPORTAGE	ENCARTS ET BILLETS
Composition fournie par l'acheteur Avec Visa du Service, en respect de la Charte de Composition		
2 <sup>e</sup> de Couverture : 2000 € HT 3 <sup>e</sup> de Couverture : 2000 € HT 4 <sup>e</sup> de Couverture : 3000 € HT Page intérieure : 1500 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT	½ Page intérieure : 900 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT	Encart <i>Zoom sur</i> 29.7 x 4 : 600 € HT Billet <i>Bon plan</i> 10 x 4 : 300 € HT  Frais techniques de mise en page 70 € HT

Charte de Composition

- 1 page correspondra à une zone d'impression exploitable de 16 cm. x 26 cm (Marges déduites)
- ½ page correspondra à une zone d'impression exploitable de 16 cm. x 12 cm. (Marges déduites)
- L'encart « Zoom sur » correspondra à une zone d'impression exploitable de 26 cm x 4 cm (Marges déduites)
- Le billet « Bon plan » correspondra à une zone d'impression exploitable de 8 cm x 4 (Marges déduites)

- Les photos et visuels fournis par l'acheteur devront avoir une qualité minimale de 300 dpi

- Dans le cadre des publireportages, la police d'écriture imposée sera Neue Helvetica®  
(Taille Minimale 8Pt.)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 102      CONVENTION DE PARTENARIAT  
SOCIETE VINCI AUTOROUTES  
« SIESTE PARFUMEE »**

**Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la convention de partenariat entre la Ville et Vinci AUTOROUTES.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 103      TRAVAUX DE REFECTION DES LOCAUX DU CENTRE DE SURVEILLANCE URBAIN  
(VIDEO PROTECTION) ET DES LOCAUX ANNEXES POUR LE SERVICE  
DE POLICE MUNICIPALE  
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30 000 € à l'Etat au titre de la réserve Parlementaire.
- **DIRE** que les crédits correspondants à ces opérations sont inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 104      CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2015  
PILIER COHESION SOCIALE  
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN  
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** le programme d'actions et les conditions de financements ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2015.
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

• SOLI-CITES : Amélioration du cadre de vie par le lien social	25 000 €
• HARJES : Alphabétisation Insertion et Citoyenneté	12 000 €
• HARJES : C.L.A.S.	23 611 €
• HARJES : Accompagnement social global et médiation	24 500 €
• CCAS : Atelier Santé Ville	6 000 €
• DEFIE : Mieux Vivre ensemble pour Mieux Travailler ensemble	10 000 €
• ARPAS : Soutien aux personnes en situation de vulnérabilité psychique	1 750 €
• ITINERAIRE INTERNATIONAL : Jeunes à l'international	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 voix contre : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 105      RENOUELEMENT URBAIN  
ACQUISITION DES BATIMENTS DITS DES HANGARS  
SIS AVENUE PIERRE SEMARD  
QUARTIER DE LA GARE**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** l'acquisition des bâtiments dit des hangars (BL n°178) auprès de l'EPFR pour un montant de 3 654 043,779€ TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire, notamment l'acte d'acquisition.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 106      RENOUELEMENT URBAIN  
DEMOLITION DES BATIMENTS DITS LES HANGARS  
SIS AVENUE PIERRE SEMARD  
PERMIS DE DEMOLIR**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour autoriser la démolition des hangars situés sur la parcelle BL n°178.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 107      RENOUELEMENT URBAIN  
ACQUISITIONS DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES A LA REALISATION  
DE LA VOIE DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LA GARE**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** l'acquisition des emprises foncières susvisées moyennant un prix total de 190 000€ ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire, notamment l'acte d'acquisition ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.



**2015 - 108 GROUPEMENT DE COMMANDE  
FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
ADHESION**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **ADHERER** au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de groupement de commande afférente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 109 CESSION N°308 DU VEHICULE DE MARQUE FIMAP  
MODELE MG 85 B DS DE TYPE AUTOLAVEUSE**

**Monsieur Philippe WESTRELIN**

- **APPROUVER** la cession de ce véhicule ou matériel de marque FIMAP modèle MG 85B DS de type Auto laveuse immatriculé 221279 à la société CLAIR AZUR, 197 avenue Victor Hugo 92 140 CLAMART pour un montant de 6 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la cession.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 110 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – RUE PAUL GOBY**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle aux agents de la Police Municipale Messieurs Nicolas LE JOLIVET, Norman MARI et Frédéric MATHIEU.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 111 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET MONSIEUR ET MADAME ARMOR  
CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **APPROUVER** la signature la convention entre la Ville de GRASSE et Monsieur et Madame ARMOR relative aux aménagements de la traverse Sidi Brahim.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 112      PROMENEURS DU TEMPS  
TARIFICATION DROITS D'ENTREE**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** ce tarif unique de 10 € T.T.C. par personne, à compter du 6 juillet 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 113      MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES  
ESPACE CULTUREL ALTITUDE 500  
CHAPELLES SAINT-MICHEL ET VISITATION  
ESPACE CULTUREL LA CHENAIE**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs de location des chapelles Saint-Michel et de La Visitation, de l'Espace Culturel Altitude 500 et de l'Espace Culturel La Chênaie, applicables à compter du 1<sup>e</sup> septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2015 - 114      MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
MISE EN PLACE D'ATELIERS DE DESSIN  
TARIFICATION**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** la mise en place des ateliers de dessin au Musée Jean-Honoré Fragonard, au tarif de 6€ par personne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 115      MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
REGIE DES RECETTES  
RETRAIT DE CATALOGUES POUR DONS**

**Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **ADOPTER** la modification du nombre de catalogues « Fragonard et le voyage en Italie » destinés à la vente à la régie de recettes du Musée Jean-Honoré Fragonard, ainsi que la mise en don de quinze de ces catalogues.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 116      TARIFICATION SALLES PALAIS DES CONGRES, CHIRIS, SALLE SOUS LE COURS**

**Madame Catherine BUTTY**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer la nouvelle tarification des salles municipales du Palais des Congrès, de l'Espace Chiris et de la salle sous le Cours Honoré Cresp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2015 - 117      TABLEAU DES EFFECTIFS  
MODIFICATION**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** les suppressions de poste.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2015 et suivants.
- **APPROUVER** le tableau des effectifs communaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 118      SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION PROSPECTIVE**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** la suppression de l'emploi de Chargé de Mission Prospective.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 119      SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION AGENT DE DEVELOPPEMENT  
LOCAL CUCS**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** la suppression de l'emploi de Chargé de Mission Agent de développement local CUCS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 120      CREATION ET AMENAGEMENT D'UN PARC DE LOISIRS  
MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU SITE ROQUEVIGNON**

**Monsieur Gilles RONDONI**

- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition d'une partie du site « Roquevignon » appartenant à la Commune de Grasse au bénéfice du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous documents, contrats et avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 – 121 GR 406 – ROUTE NAPOLEON**

**Monsieur Gilles RONDONI**

- **ACCEPTER** le tracé du sentier GR 406 (Route Napoléon à pied) empruntant le territoire communal dont le plan est joint à la présente délibération.
- **AUTORISER:**
  - la création du tracé du GR 406 et le balisage de celui-ci reprenant le tracé du GR51 depuis le chêne de l'Empereur jusqu'à la commune de Saint-Vallier et empruntant un sentier en contre-bas traversant le vallon de Clairette, conformément à la Charte Officielle du balisage et de la signalisation – édition Fédération Française de la Randonnée pédestre 2006 : Blanc et rouge.
  - La pose du balisage blanc et rouge sur l'itinéraire concerné, sachant que la mise en place et l'entretien de ce balisage seront assurés par la Fédération française de la Randonnée.
- **S'ENGAGER A :**
  - Conserver aux chemins retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert,
  - Ne pas les aliéner,
  - Maintenir la libre circulation des activités ci-dessus désignées,
  - Prévoir le remplacement des dits itinéraires en cas de modifications (suppression, remembrement, cession)
- **DEMANDER** en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes de bien vouloir inscrire ce nouveau tracé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies et des chemins ruraux par le GR 406.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 122 TRIATHLON 2015 - FITDAYS MGEN 2015**

**Monsieur Gilles RONDONI**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association TIGRE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 123 RESTAURATION SCOLAIRE  
TARIFICATIONS POUR LES USAGERS**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** cette nouvelle grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

- Repas enseignants : 5.45€ TTC

- Repas enfants de maternelle ne résidant pas sur la Commune : 4.13€ TTC

- Repas enfants d'élémentaire ne résidant pas sur la Commune : 4.55€ TTC

- Repas enfants résidant sur la Commune dans les écoles maternelles :

- QF de 0 à 399 : 2.81€
- QF de 400 à 699 : 3.00€
- QF de 700 à 799 : 3.25€
- QF de 800 à 899 : 3.55€
- QF de 900 à 1099 : 3.85€
- QF de 1100 à 1600 et plus : 4.13€

- Repas enfants résidant sur la Commune dans les écoles élémentaires :

- QF de 0 à 399 : 2.89€
- QF de 400 à 699 : 3.10€
- QF de 700 à 799 : 3.35€
- QF de 800 à 899 : 4.00€
- QF de 900 à 1099 : 4.25€
- QF de 1100 à 1600 et plus : 4.55€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2015 - 124      DELEGATION DE SERVICE SCOLAIRE  
RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE  
AVENANT N°10**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration scolaire et municipale conclu avec la société SODEXO.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 125      REGLEMENT INSCRIPTION  
CENTRES DE LOISIRS LORS DES VACANCES SCOLAIRES**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** qu'une hiérarchisation des inscriptions sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015:
  - En premier : enfant dont les parents résident à Grasse ou paient leurs impôts fonciers à Grasse
  - En second : enfant dont un des parents travaille sur Grasse
  - En troisième : enfant dont les parents ne résident pas à Grasse ou ne paient pas d'impôt fonciers à Grasse.
- **APPROUVER** la nouvelle tarification pour les enfants dont les parents ne résident pas à Grasse, ne paient pas d'impôts fonciers à Grasse et ne travaillent pas à Grasse :
  - 28€ par jour pour un accueil en centres de loisirs pendant les vacances scolaires.
  - 60€ par jour pour un séjour avec hébergement pendant les vacances scolaires.
- **DEMANDER** au Conseil d'Administration des associations gérant des accueils de loisirs d'approuver ces décisions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 126      TARIFICATION APPLICABLE AU MARCHÉ  
DU COURS HONORE CRESP**

**Madame Valérie DAVID**

- **NOTIFIER** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- **APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire suivante :  
1,50 € du MI et par jour du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.  
et  
3,00 € du MI et par jour du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 127      HOMMAGES PUBLICS  
MODIFICATION D'APPELATION D'UNE VOIE AVENUE LOUISON BOBET  
A PARTIR DU N°80 JUSQU'AU N°128 EN FUTURE AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la nouvelle dénomination partielle de la voie publique « AVENUE LOUISON BOBET » en « AVENUE JOSEPH HONORE ISNARD » entre le n°80 et le n°128, localisée dans le Parc d'Activité des Bois de Grasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 128      HOMMAGES PUBLICS  
CREATION ET DENOMINATION D'UN SQUARE PUBLIC  
AVENUE HENRI DUNANT PARTIE HAUTE**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la dénomination du Square Public « Square René CHETON ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 abstentions: Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 129      INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS  
AU PROFIT DE LA VILLE DE GRASSE SUR LES PROPRIETES DES RIVERAINS  
DU 213 ROUTE DE PEGOMAS**

**Madame Nicole NUTINI**

- **ADOPTER** le principe de constitution de la servitude décrite ci-dessus, sur les terrains appartenant à la copropriété de la RESIDENCE BEAUVALLON ainsi que ceux des propriétés de Madame SEGUILLON BROUARD et de Monsieur LAFLEUR, cadastrés EN n° 11, n° 174, n° 300 et n° 301 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude et tous documents y afférant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 130      PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LES EPOUX FRATTINI**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** le règlement des travaux arrêté à la somme de 3 500,00 € due par la Ville.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 131      INSTAURATION DES NOUVELLES AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES DANS LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE GRASSE**

**Madame Nicole NUTINI**

- **VALIDER** les nouveaux seuils présentés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'autorisation de rejets et conventions spéciales de déversement selon les modèles présentés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 132      SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

**Madame Nicole NUTINI**

- **DESIGNER** Mme Christine MOUTON comme membre du Conseil d'Exploitation du SPANC, en remplacement de la Directrice Générale des Services Techniques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 133      CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX VACCINATIONS ANNEE 2015**

**Madame Nicole NUTINI**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 134      PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE 2 ECHELLES  
A L'ECHELLE DU TERRITOIRE OUEST 06**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

- **APPROUVER** la convention de partenariat inter-collectivités pour la mise en œuvre de l'action W1 « Déclinaison du PCET dans les outils d'aménagement»;
- **APPROUVER** les conditions de mises en œuvre de l'action W 25 « Mettre en mouvement les acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'échelle du territoire Ouest 06 »;
- **AUTORISER** monsieur le Maire de Grasse ou l'élu délégué au Plan Climat à signer la convention de partenariat et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE** que cette dépense est prévue au budget 2015 ou suivant ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 – 135      REGIE DES PARKINGS GRASSOIS  
DESIGNATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR(TRICE)**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **DESIGNER** Madame Valérie BRUNETTI comme directrice, directeur, de la Régie des Parkings Grassois, en remplacement de Madame Sylvie ANGELONI.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 136      SERVICE DES PARCS DE STATIONNEMENT  
AVENANTS AUX CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces avenants aux contrats de délégation de service public conclus avec VINCI-PARK.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 137      RETIREE**

**2015 – 138      RETIREE**

**2015 - 139      ECOLE MATERNELLE LES JASMIN  
JARDIN D'ENFANTS LES BENGALIS  
LOCAL POUR LES CONTENEURS POUBELLES**

**Monsieur Jean-François LAPORTE**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la création d'un local pour les conteneurs poubelles de l'Ecole maternelle «Les Jasmins» et du Jardin d'Enfants «Les Bengalis»

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.



**2015 – 140      MOTION  
SUPPRESSION DE L'ACADEMIE DE NICE**

**Monsieur le Maire**

- **MAINTENIR** l'Académie de Nice dans ses frontières actuelles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le, 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Maire,

**Jérôme VIAUD**  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse